



## COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES

Tél 04 72 76 01 17  
terrain@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 17 septembre 2018

Président : Henri BOURGOGNON

### ➡ CLASSEMENTS TERRAINS

#### 1.1/ Envois commission fédérale.

Vaulx en Velin. Stade JOMARD-2. NNI 692560102. Pour confirmation classement 5SYE.

Pont de Chéruy. Stade LEON DESVIGNES. NNI 383160102. Classement initial 5SYE.

Pusignan. Complexe EQUINOX NNI 692850201. Classement initial 5SYE.

#### 1.2/ Classements ligue LARA

Oullins. Terrain MERLO-2. NNI 691490102. Niveau 5S

Oullins. Terrain MERLO-3. NNI 691490103. Niveau Foot A11S

### ➡ VISITES TERRAINS

Genas. Terrain LEON GARRAUD. NNI 692770102. Etudes de modifications à réaliser pour passer d'un niveau 6 à un niveau 4.

Loire sur Rhône. Terrain PRIN-2. NNI 691180201. Etude pour la mise en synthétique du terrain en gore.

### ➡ MISE A DISPOSITION DE TERRAINS

#### Complexe sportif de Francheville.

Terrain honneur NNI 690890101. François ANNAT-1

Terrain annexe NNI 690890102. François ANNAT-2

Les deux terrains synthétiques ont fait l'objet d'une visite de classement ; ils sont validés pour les compétitions de district. A réception des tests de qualités sportives, ils seront respectivement classés 5SYE et Foot A11SYE.

### ➡ DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION FAFA

#### 4.1/ Informations générales

Les mairies n'ont pas accès aux PV de la commission des terrains. ***Il faut que les clubs fassent passer l'information ci-dessous. Je rappelle que les clubs sont cosignataires des FAFA équipements et en direct sur les dossiers transports.***

A ce jour, la démarche de demande de subvention est bien suivie, mais elle doit être **systematique** afin que les projets soient gérés selon les procédures FAFA.

#### **Procédure de gestion des dossiers de demandes de subvention.**

Une demande de subvention est associée à un nouveau projet. Dès lors que le projet est validé par les élus (équipements) ou par le club (transport), il faut appeler la commission des terrains ; si possible, pour les équipements, au minimum 4 mois avant le début des travaux. Cela permet de valider la conformité des projets vis-à-vis de notre réglementation (avis préalables favorables) et de lancer le processus de demande de subvention FAFA.

Un dossier est composé de la fiche projet et de plusieurs pièces complémentaires.

Toutes les pièces du dossier doivent nous parvenir, **pièce par pièce**, sous forme de PDF ou de fichiers doc, **par courriel**, avec AR, à l'attention du Président Pascal PARENT, aux adresses suivantes :

[district@lyon-rhone.fff.fr](mailto:district@lyon-rhone.fff.fr) - [terrain@lyon-rhone.fff.fr](mailto:terrain@lyon-rhone.fff.fr) - [Henri.bourgognon@wanadoo.fr](mailto:Henri.bourgognon@wanadoo.fr)

**L'expérience réalisée en 2017/2018 montre que tous les dossiers peuvent être traités par informatique, ce qui facilite le télétravail, l'instruction du dossier, son avancée et l'archivage.**



Le bilan 2017/2018 des subventions Fafa sera communiqué lors de l'assemblée générale d'hiver. La mise en application de cette procédures est sécurisante et bénéfique pour les clubs et les mairies.

### **Conseil sur la préparation du dossier.**

Il est nécessaire de bien identifier la **nature** de son projet, de faire un dossier par nature de projet et donc de préparer toutes les pièces à fournir pour la constitution informatique du dossier.

***Un dossier doit être complet, sinon il sera rejeté.***

Dans l'élaboration du plan de financement, l'aide demandée à la LFA doit faire l'objet d'un échange préalable avec la commission des terrains. Cet échange peut se faire sur le site même ou alors par téléphone.

### **4.2/ Dossiers en cours**

*Dossiers Fafa validés par le BELFA*

*Saint Martin en Haut, dossier équipement terrain synthétique*

*Francheville, dossier équipement terrain synthétique et club house*

Dossiers Fafa transmis au district

*Lentilly, dossier vestiaires (en cours de finalisation)*

*Saint Cyr au Mont d'or. dossier vestiaires et club house (complet)*